



DÉCISION
Concernant l'octroi d'un mandat spécial à
Monsieur Bernard THALAMY

N°30876

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLIS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L335-2, L335-3, L335-4 et L335-5 ;
Vu la délibération n°15 du conseil communautaire du 17 juin 2024 relative à la délégation du conseil communautaire au Président pour accorder des mandats spéciaux aux élus communautaires ;
Vu le décret n°2006-765 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat ;
CONSIDÉRANT que le Code général des collectivités territoriales prévoit que les fonctions de Président, Vice-Présidents et conseillers communautaires donnent droit au remboursement des frais qui sont la conséquence de l'exercice des mandats spéciaux ;
CONSIDÉRANT que le déplacement de Monsieur Bernard THALAMY à SAINT-JULIEN (85) constitue l'octroi d'un mandat spécial, dans les conditions définies par la délibération suscitée.

DÉCIDE

Article 1 : De confier le caractère de mandat spécial au déplacement de Monsieur Bernard THALAMY à la Commune de la Saint-Genès, à SAINT-JULIEN, le 11 janvier 2025.
Article 2 : D'autoriser, à l'été concerné, le remboursement des frais réellement occasionnés pour l'exercice du mandat spécial sur présentation de l'intégralité des justificatifs de dépenses exposés.
Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication.
Article 4 : Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Limoges,

Signé électroniquement le 16/01/2025
Monsieur le Président
Monsieur le Directeur général des services
Monsieur le Trésorier
Monsieur le Secrétaire général

Document communiqué en vertu de la loi n° 2019-1222 du 12 novembre 2019 relative à la transparence de l'information sur les dépenses des personnes publiques

DÉCISION

Décision concernant l'octroi d'un mandat spécial à Monsieur Bernard THALAMY

1 DOCUMENT - Publié le 16 Janvier 2025



26191.pdf
(.pdf, 298,8 Ko)



TÉLÉCHARGER